

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/MA/TAR/RS/7

17 juillet 1996

(96-2855)

---

Comité des concessions tarifaires

Original: espagnol

## RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DES LISTES DECOULANT DU CYCLE D'URUGUAY

### Liste LXXVII - Mexique

La Mission permanente du Mexique a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 11 juillet 1996.

\_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Mexique souhaite apporter une correction technique concernant une erreur d'impression au sujet des unités relatives à l'accès pour un produit figurant dans la Liste LXXVII - Mexique.

Il est proposé de rectifier les unités indiquées dans les colonnes 3 et 4 de la section I-B - Contingentes Arancelarios, pour les quantités correspondant aux positions 0901.21.01, 0901.22.01, 0901.30.01, 0901.40.01 et 2101.10.01, en remplaçant "toneladas" par "sacos".

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette information à l'attention des autres participants conformément à la procédure convenue pour la rectification des listes découlant du Cycle d'Uruguay qui concernent l'accès aux marchés.

\_\_\_\_\_

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications apportées à la Liste LXXVII - Mexique seront considérées comme approuvées et seront formellement certifiées.